

**Site Natura 2000 "Haute vallée de la Seugne  
en amont de Pons et affluents »  
Comité de pilotage n° 2**

*Réunion du 21 février 2012 à Pons*

---

**Etaient présents :**

M. Beaulieu , Vice-Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,  
Mme Guimerteau, Conseillère Générale d'Archiac, Maire d'Arthenac,  
M. Louis-Joseph, Conseiller Général, Maire,  
M. Chaillou, Maire de Châtenet,  
Mme. Rousseau, 1<sup>ère</sup> adjoint commune de St Simon de Bordes,  
Mme Mauroy, Maire de Clion,  
Mme Cabanel, Conseillère municipale de St Leger,  
M. Trebuchet, Conseiller municipal de St Leger,  
M. Douteau, Saintonge Boisée Vivante,  
M. Mariau, Chambre Agriculture de la Charente-Maritime,  
M. Pourteau, maire de Sainte-Colombe,  
M. Bréaud, Adjoint au Maire de Soumoulins,  
M. Lalande, Président du Syndicat de la Livenne, conseiller municipal de Jussas,  
M. Chef, SIVOM de Montendre,  
M. Boynard, SIVOM de Montendre,  
M. Dessaivre, Maire,  
M. Sthik, Maire,  
M. Viel, Maire,  
M.Aget, SA17  
M. Raymond, Adjoint au Maire de Mirambeau,  
Mme Pluie, Conseillère municipale commune de Pons,  
Mme Vinet, Conseillère municipale commune de Pons,  
M. Potier, conseiller municipal de Guitinières,  
M. Simon, Maire,  
M. Mamert, Conseiller municipal, Président du Syndicat AEP de Courpignac,  
M. Doumeret, Technicien rivière de la Communauté de Communes de Haute Saintonge,  
M. Guénoux, Maire d'Allas-Champagne, Président du SIAH du Trèfle,  
M. Habert, Conseiller municipal, commune de Fontaines d'Ozillac,  
M. Alves, ERDF 17,  
M. Brotteau, Maire de Réaux,

M. Landré, Forestier Privés de 16 & 17, SDPPR 16, CETEF 16,  
M. Barussaud, Maire de Guimps,  
M. Chaulvet, DDTM 17,  
Mme GALLO-CHOLON, DDT 16,  
Mme Valtierra, Sous-Préfecture de Jonzac,  
Mme Gruget, Adjointe au Maire de Villexavier,  
M. Tartre, Conseiller municipal de Villexavier,  
M. Amaniou, Adjoint au Maire,  
M. Gervreau, Adjoint au Maire de Mosnac,  
M. Ravet, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon,  
M. Fouchard, Président du SIAH de la Basse Seugne,  
M. Martial, Maire de St Germain de Lusignan,  
M. Gautriaud, Adjoint au Maire de Pouillac,  
M. Esteve, Maire de Marignac,  
M. Davitoglu, FDAAPPMA 17, responsable « milieux »,  
M. Geay, Maire, Président du SIAH de la Laurençanne,  
M. Guédon, Commune de St Maurice de Tavernole,  
M Forget,  
Mme. Kerbiriou, Conseil Général 17/Direction des Sites et de la Nature,  
Mme Fonteny, Conseil Général 17/SEVE,  
Mme Lebars, Conseil Général 17  
M. Ménard, Atelier BKM.

## **Excusés :**

M. Yann Rolland, DREAL Poitou-Charentes  
M. Daniel Laurent, Conseiller général du canton de Pons (Sénat)  
Monsieur Loïc GIRARD Conseiller général du Canton de Gémozac  
Monsieur André MEURAILLON, Conseiller général du Canton de Barbezieux Saint Hilaire  
Monsieur Pierre JAULIN Conseiller général du Canton de Baignes Sainte-Radegonde  
L'Agence de l'eau Adour Garonne

## **INTRODUCTION DE M. JEAN-CLAUDE BEAULIEU, CONSEILLER GENERAL DU CANTON DE JONZAC, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME**

M. BEAULIEU accueille les participants. Il rappelle le contexte de mise en place du réseau Natura 2000 en Europe.

Dans le cadre du site Natura 2000 de la Seugne, ce comité de pilotage se réunit à l'issue de la phase d'inventaires biologiques et socio-économiques. Une phase importante de concertation va suivre en mars 2012 dans le cadre de groupes de travail géographiques et thématiques.

Le précédent comité de pilotage a eu lieu le 22 octobre 2009. Des inventaires ont été réalisés durant le printemps et l'été 2010 ce qui a donné lieu à un premier rapport en 2010. Suite à des demandes de compléments par le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN), le diagnostic a été complété en 2011 sur des éléments de contexte local (système hydraulique, projets en cours...) mais aussi sur le patrimoine naturel (nouvelles prospections de terrains concernant les insectes et amphibiens, enjeux concernant le peuplement piscicole, cartographie des habitats naturels...). Le diagnostic a reçu un avis favorable du CSRPN le 10 Novembre 2011, estimant que l'enjeu principal, concernant le Vison d'Europe, est bien pris en compte dans le document.

Les principaux points qui ressortent de ce diagnostic sont :

### 1) Ressource en eau et milieux naturels

- des cours d'eau dont le fonctionnement est marqué par un déficit hydrique estival et dont la qualité de l'eau est influencée par les pollutions diffuses (sensibilité à l'eutrophisation),
- des potentialités fortes pour les poissons mais altérées par le manque d'eau et des obstacles à leur libre circulation,
- un enjeu majeur pour le Vison d'Europe dont la présence atteste de la qualité du site,

### 2) Contexte socio-économique

- trois pôles d'activités structurent le territoire : Jonzac, Pons et Barbezieux,
- l'activité agricole domine dans l'économie locale,
- l'exploitation de la forêt est limitée par le morcellement foncier,
- les activités touristiques sont en légère progression autour de l'agrotourisme et des loisirs aquatiques (pêche, canoë-kayaks).

En raison du calendrier électoral (élections présidentielle et législative), il n'y aura pas de réunions entre fin mars et la mi-juin. Cette période sera mise à profit pour avancer sur les objectifs et actions discutées lors de la première série de groupes de travail et intégrer les remarques et compléments éventuels au diagnostic.

Un comité de pilotage est prévu en juin, suivi d'une deuxième série de groupes de travail en septembre.

## **PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PAR PHILIPPE MENARD - ATELIER BKM**

## DISCUSSION

M. Landré représentant des Forestiers Privés de Charente demande des précisions sur les surfaces irriguées.

M. Ménard (BKM): elles sont en diminution dans la vallée alluviale mais des prélèvements au sein de la vallée servent à l'irrigation des terrains en dehors de la vallée alluviale proprement dite

Représentant de la Chambre d'Agriculture : il est nécessaire de ne pas mettre en avant que les aspects négatifs de l'agriculture au regard de son impact sur l'environnement et de souligner que les données agricoles et notamment les surfaces céréalières évoluent très rapidement. La notion de PIB agricole doit être prise en compte pour relativiser la diminution du nombre d'exploitations.

Les données récentes issues du dernier RGA seront intégrées dans le diagnostic qui sera mis en ligne prochainement sur le site internet (voir plus loin).

M. Le Maire de Chaunac précise que des produits phyto-sanitaires comme l'atrazine, bien qu'aujourd'hui interdits, mettront de longues années à disparaître du milieu aquatique.

Par ailleurs, il faut prendre en compte l'évolution de la PAC. Les surfaces en prairies permanentes vont désormais peu évoluer.

La question du périmètre est abordée par plusieurs participants.

Pour mémoire, le site Natura 2000, d'une superficie de 4342 ha, englobe la plaine alluviale de la Seugne et ses principaux affluents. M. Ménard (BKM) et Mme Kerbirou (CG17) précisent que l'aire d'étude retenue pour le diagnostic porte sur une surface élargie de 9000 ha afin de prendre en compte l'ensemble du réseau hydrographique. Il s'agit bien d'une aire d'étude sur laquelle le comité de pilotage sera amené à se prononcer.

Des réajustements sont possibles notamment à l'issue de l'élaboration du Document d'Objectifs afin de tenir compte des réalités de terrain.

M. Louis-Joseph s'inquiète du projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 de Braud et Saint Louis sur plusieurs communes de Charente-Maritime et s'inquiète des éventuelles nouvelles mesures concernées. Au regard du diagnostic sur la vallée de la Seugne, celui-ci constate la richesse du patrimoine naturel que les activités humaines ont permis de maintenir.

Mme Kerbirou rappelle que le Document d'Objectifs Natura 2000 doit ainsi permettre de pérenniser les actions favorables au maintien de la biodiversité et favoriser aussi des pratiques de restauration des habitats et de sauvegarde des espèces menacées.

M. le Maire de Léoville constate que des améliorations sont encore à faire sur le plan de la préservation de la ressource en eau, des sources ayant été encore bouchées récemment.

M. Jean Ravet, Syndicat hydraulique de la Seugne amont et Pharaon, regrette que le calendrier des groupes de travail soit aussi rapproché.

Yann Davitoglu, Fédération de pêche, indique qu'il sera difficile pour certaines structures d'être représentées à toutes les réunions prévues pour les quatre secteurs géographiques et que ce découpage peut nuire à une réflexion transversale sur l'ensemble du cours d'eau.

La DDT16 indique que cette méthode de groupes géographiques a été retenue sur d'autres cours d'eau en Charente. Elle répond à une demande de concertation locale.

Néanmoins, Mme Kerbirou propose qu'une réunion transversale des groupes de travail par thématique puisse être organisée.

Concernant la présence du Vison d'Europe, les participants regrettent un manque de transparence concernant les données de capture de l'espèce (nombre, dates...).

M. Ménard précise que d'une manière générale l'estimation de la population est délicate (espèce à large territoire de vie) et nécessiterait des études spécifiques. Les données de capture avérées relèvent de captures réalisées dans le cadre du plan national de restauration du Vison d'Europe. En outre, des données de présence sont issues de capture accidentelles lors de campagnes de piégeage du ragondin et rat musqué.

M. Jean Ravet confirme que des Visons d'Europe ont été régulièrement piégés sur la Seugne dans ces circonstances.

La question de l'identification de l'espèce et notamment le problème de confusion avec d'autres espèces (Putois, Vison d'Amérique..) est posée.

Mme Kerbiriou précise que les piégeurs bénéficient de formations à la reconnaissance de l'espèce.

M. Landré interpelle le comité de pilotage sur les réflexions à mener sur le développement de la populiculture. Les besoins en bois de peuplier sont réels. Il invite à une prise en compte du protocole peuplier-environnement.

Par ailleurs, il s'inquiète du durcissement des mesures réglementaires liées à Natura 2000 (études d'incidences...).

Mme Kerbiriou précise que les données du diagnostic sont des données publiques.

## **CONCLUSION**

Les remarques ou compléments concernant le diagnostic seront à adresser à Monsieur Philippe Ménard. Une synthèse des remarques reçues et des modifications apportées sera réalisée lors du prochain copil.

Le site Internet <http://hautevalleeseugne.n2000.fr> est en cours de construction. Les différents documents seront mis en ligne progressivement.

M. BEAULIEU remercie les participants.